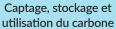
Investir dans la chimie décarbonée pour renforcer l'économie canadienne

La chimie et les plastiques constituent le quatrième secteur manufacturier du Canada. Des investissements importants sont nécessaires pour rivaliser avec d'autres pays et territoires tout en réduisant les émissions. L'infrastructure de production chimique du Canada, qui a jadis bénéficié d'investissement de **200 à 300 milliards** de dollars, date de plusieurs décennies et doit être modernisée pour décarboniser le processus de production chimique et plastique.

La transition de l'industrie chimique mondiale vers une économie à faibles émissions de carbone peut se faire sur cinq volets :







Hydrogène



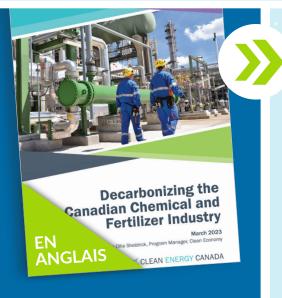
Électrification



Remplacement des matières premières par des ressources à faible teneur en carbone, notamment la biomasse



Mise en place de la circularité pour nos produits en aval



Le Canada est l'une des deux régions dans le monde (avec les États-Unis) capables d'agir sur tous ces volets pour soutenir la transformation du secteur de la chimie et des plastiques vers la carboneutralité. La chimie aide également d'autres secteurs de l'économie à atteindre leurs objectifs climatiques.

EN SAVOIR PLUS >

Pour y parvenir, le secteur de la chimie et des plastiques du Canada a besoin :

- d'incitatifs à l'investissement transparents et prévisibles qui renforcent la compétitivité du Canada et créent des emplois durables et bien rémunérés;
- de mettre en place une économie circulaire pour les plastiques. Cela est crucial, car la demande de plastique continue d'augmenter et l'offre actuelle de plastiques recyclés ne répond qu'à 6 % de la demande réelle. Près de 60 % de la demande future de produits en plastique pourrait être satisfaite avec des plastiques déjà utilisés.

Mesures nécessaires pour renforcer le secteur :

- Les **crédits d'impôt à l'investissement** (CII) précédemment annoncés pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, l'hydrogène propre, la fabrication propre et la production d'électricité propre devraient être entérinés dans la législation avec l'Énoncé économique de l'automne 2023 ou au plus tard dans le budget fédéral de 2024.
- Les programmes de déduction pour amortissement accéléré devraient être prolongés jusqu'en 2040 au moins, sans suppression progressive ni réduction avant 2030, afin de mieux s'aligner sur les échéanciers des CII du Canada.
- Pour développer avec succès une économie circulaire pour les plastiques, des investissements sont nécessaires. Le déficit de capacité des infrastructures de recyclage au Canada nécessitera des investissements de 4,6 à 6,5 milliards de dollars. Les gouvernements et l'industrie doivent collaborer pour établir une feuille de route pour la circularité des plastiques décrivant les investissements dans les infrastructures de recyclage.
- Le gouvernement fédéral doit entreprendre un examen du **Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental** (RS&DE) annoncé dans le budget 2022 et repris dans l'Énoncé économique de l'automne 2022. L'examen du Programme devrait être ouvert à de nouvelles approches, ce qui rendrait la RS&DE plus adaptée à son objectif et plus accessible.

